# Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Jalais Mairie – 72730 Le Breil-sur-Merize

# Compte-rendu de la Réunion du 25 Juin 2014

L'an 2014, le 25 Juin à 18:00, le Comité Syndical du SIAEP du Jalais s'est réuni à la mairie le Breil-sur-Merize, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HUBERT, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/06/2014. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2014.

Présents: Etaient Présents:

Le Breil-sur-Merize : MM. HUBERT Jean-Paul, PARMENTIER Christophe,

DESCHOOLMEESTER Denis

Thorigné-sur-Dué : MM. PLAIS Claude, LECOMTE Jean-Claude, DUPONT François

Ardenay-sur-Merize : M. LOUISE Benoit

Nuillé-le-Jalais : MM. TELLIER Roland, OLIVEIRA Charles Philippe

Soulitré : MMES DROUINEAU Catherine, COIGNARD Caroline (déléguée suppléante) M.

**BUON Marcel** 

Surfonds : M. DUTERTRE Alain St Mars-la-Brière : Mme CHATEAU Françoise

Connerré

Volnay : M. LALLIER Christian (délégué suppléant),

Montfort le Gesnois : M. MAUCOURT Christian Parigné-L'Evêque : Mme JEUSSET Marie-Odile

St Michel de Chavaignes: M. POTTIER Jean-Claude (délégué suppléant)

Excusé(s): Mme GIFFRAIN Catherine, M. FAUQUE Frédérick, JACK Michel.

Absent(s): MM: BOULAY Dany, PASTEAU Didier, PIGNÉ André.

Invité(s): Mme DEROUINEAU Christine, MM: DELABROY Raphaël, DIVARET Patrice, MOSER Jean-Claude.

Secrétaire de séance: M. MAUCOURT Christian

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau exercice 2013

M. HUBERT, président, donne la parole à M. MOSER, qui intervient au titre de la mission de contrôle du délégataire du service d'eau, au vu du rapport remis par celui-ci.

M. MOSER commente ensuite la synthèse du service d'eau sur la base des données fournies par le délégataire .Sur les 12 communes adhérentes au SIAEP, certaines ne sont desservies que partiellement (écarts).

Il présente les caractéristiques techniques du service public de l'eau potable, et des indicateurs financiers telle que la tarification et recettes de l'année écoulée intégrant l'évolution des tarifs de l'eau pour chaque collectivité adhérente au Syndicat et les composantes de la facture d'un usager de 120m3, puis les indicateurs de performance du service de l'eau pour l'exercice 2013.

Il en ressort que le nombre d'abonnés entre 2012 et 2013 est en légère augmentation de 0.11% et les volumes vendus sont en baisse de 4.29%. (268 839 m3). La qualité de l'eau est conforme aux normes microbiologiques et physicochimiques réglementaires (100% sur 23 prélèvements effectués). 654 154 € de travaux ont été engagés en 2013, répartis sur plusieurs exercices. La performance du réseau diminue par rapport à l'année précédente et s'établit à 83.5% (contre 86.8% en 2012), compte-tenu de fuites, purges du réseau, poteaux incendies et lavage des réservoirs notamment.

Le taux de renouvellement de canalisations est 0,1% et la démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation (80% effectuée).

Il est également mis à la disposition du public dans les conditions visées à l'article L.1411-13 du CGCT.

Conformément aux articles L.2224-5 et D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel 2013 du SIAEP du JALAIS, sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, a été établi par la Direction Départementale des Territoires, service de l'Eau et de l'Environnement, en fonction des éléments fournis par le délégataire du service "VEOLIA", et est soumis à l'avis du Comité Syndical..

Le rapport est présenté aux membres du SIAEP.

Après avoir pris connaissance des indications techniques, financières et de performance, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité des présents, n'émettent pas d'observation particulière et approuvent le rapport présenté.

Ce document est consultable en mairie et sera transmis aux communes adhérentes.

<u>Rappel</u>: la mission de Conseil et d'Assistance dans le domaine de la gestion du service de l'eau potable a été confiée à la Direction Départementale des Territoires par délibération du 14 janvier 2008 pour une durée de 12 ans.

Par courrier en date du 04/06/2014, Monsieur le Préfet informe le Président du SIAEP que le ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt a fait le choix d'arrêter l'ensemble de ses missions d'assistance aux collectivités locales pour le suivi des délégations et de gestion de services publics (DSP /GSP) « afin de maintenir à un niveau adapté les moyens affectés à ses missions de service public prioritaire », et ce à compter du 31/12/2014. Il incite le syndicat à poursuivre la mission de contrôle, qui est à la charge de la collectivité organisatrice, et propose plusieurs solutions :

- Assurer la mission en interne
- Mutualiser des moyens avec des collectivités voisines
- Réaliser une consultation auprès de bureaux d'études privés.

## Rapport annuel du service d'eau du délégataire exercice 2013.

M. HUBERT donne la parole à M. DELABROY, représentant du délégataire de service VEOLIA Eau. Celui-ci précise que des travaux seront à prévoir à court terme : nettoyage des forages suite à l'inspection des canalisations (à prévoir sur maximum 2 jours) ainsi que le curage de fossés. Il faudra anticiper la demande en eau et prévenir en amont les abonnés. M. DELABROY commente également les travaux réalisés sur le syndicat ainsi que ceux envisagés dans les prochaines années.

Le délégataire du service de l'eau potable, Véolia Eau, a remis son rapport d'activités de l'année 2013 qui est soumis pour avis à l'Assemblée délibérante. Il présente les chiffres clés et l'essentiel de l'année écoulée, à savoir (synthèse en annexe):

\* Mme DROUINEAU Catherine ayant quitté la séance à 18H31, ne prend pas part au vote et se fait représenter par sa suppléante Mme COIGNARD Caroline qui prend part à la délibération et aux suivantes.

Le délégataire du service de l'eau potable, Véolia Eau, a remis son rapport d'activités de l'année 2013 qui est soumis pour avis à l'Assemblée délibérante. Une synthèse a été remise à chaque élu.

Le rapport est présenté et commenté, dont notamment les chiffres clés et l'essentiel de l'année écoulée, à savoir :

- Longueur de canalisations de distribution: 188 103 ml (+0,05%) avec 2 unités de production et 6 réservoirs de stockage 3025 branchements pour 2 807 abonnés (population totale de 5 773 hts sur 12 communes) longueur de branchements 21 175 ml. (les éventuelles différences constatées avec 2012, s'expliquent qu'à compter de 2013, les informations sont extraites du SIG- système d'information géographique- de VEOLIA Eau) Nouveaux branchements : 10 et 66 compteurs remplacés en 2013, soit 2,2% du parc 37 fuites ont été détectées et réparées sur conduites et branchements.
- Les analyses présentent un taux de conformité de 100%.
- Volume mis en distribution 324 949 m3, 268 839 m3 vendus, soit une baisse de 4,29% L'état du patrimoine est établi. Le rendement est inférieur à 2012 avec un taux de 83,5% les analyses sont 100% conformes.
- Pour une consommation de 120 m3, le client paie un montant de 192,56 € TTC, soit 1,60 €/m3, hors redevance de pollution domestique (pour information : s'ajoute la redevance pollution reversée à l'Agence de Bassin d'un montant de 39,24 € TTC pour 120 m3, soit 1,94 €/m3).
- Les recettes du SIAEP s'élèvent à 169 854,08 € pour 2013 (dont 64 051,40 € d'abonnements), soit 2,49% par rapport à 2012 et à 266 821,49 € (dont 101 719,17 € d'abonnement), soit 1,18%, auxquels s'ajoutent 21 284,59 € perçus au titre de travaux pour l'exploitant.
- Un programme d'investissement ou de renouvellement est annexé au rapport présenté.

Ce rapport est consultable au siège du syndicat où chaque délégué peut en prendre connaissance, et sera transmis aux collectivités adhérentes.

Le rapport annuel du délégataire 2013 est acté, à l'unanimité des membres présents.

L'agence Régionale de Santé (ARS) vient de transmettre un courrier relatif à la recherche de « CVM », selon l'instruction du 18/10/12, notamment sur les tronçons de canalisations en PVC antérieurs à 1980. Ces travaux seront à la charge du syndicat et à prévoir dans les prochains budgets. La réunion prévue ce jour avec M. QUERO de l'ARS, chargé de ce dossier, est reportée au cours de l'été. Le rapport de l'ARS sera transmis à chaque commune adhérente.

Départ de M. MOSER.

M. MAUCOURT demande si une date est retenue pour les travaux du forage, car ceux-ci ont déjà été abordés à plusieurs reprises. M. DIVARET précise que les travaux avaient été chiffrés en 2011 à 15 000 €, et que le financement sera à prévoir sur 2014 voire 2015.

Il est rappelé que la sécurité incendie est de la responsabilité de chaque commune et non du syndicat.

#### Prix de l'eau tarification 2015

- Compte-tenu des travaux réalisés, M. le Président propose une augmentation de 2% des tarifs abonnement et consommation à compter du 01/01/2015.

Les tarifs 2013 ont été maintenus pour 2014, Soit une facture d'eau de 231,81 € TTC au 01/01/2013, 233,10 € TTC au 01/01/2014.

	2013/2014	proposition 2015
Part fixe HT:	27,00 €	27,54 €
M3 consommé HT: (0 à 1000m3)	0.3541 €	0,3612€
M3 consommé HT : (> à 1000m3)	0.2023 €	0,2063 €

M. BUON et Mme COIGNARD demandent s'il pourrait être envisagé une augmentation plus importante, ce qui pourrait influer sur une économie d'eau. M. HUBERT précise que le tarif actuel du syndicat est assez élevé et qu'à cela s'ajoute l'augmentation de la TVA, sachant que les consommations sont déjà en diminution, par rapport aux années précédentes.

- Compte-tenu des travaux réalisés, M. le Président propose une augmentation de 2% des tarifs abonnement et consommation à compter du 01/03/2015.

Les tarifs 2013 ont été maintenus pour 2014, Soit une facture d'eau pour 120 m3 de 231,81 € TTC au 01/01/2013, 233,10 € TTC au 01/01/2014.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents, valide les tarifs au 1 mars 2015, comme suit- :
  - Part fixe : 27,54 € H.T.
  - Consommation de 0 à 1000 m3 : 0.3612 € HT
  - Consommation > à 1000 m3 : 0.2063 € HT.

### Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Conformément à la loi n°92-125 du 06 février 1992, il y a lieu de former la commission d'appel d'offres permanente selon le principe de la représentation proportionnelle (liste).

Elle est composée du président, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Une seule liste est présentée.

Votants: 17 - bulletins comptabilisés: 17 - Annulés: 0

Majorité absolue: 9

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres à la majorité absolue :

#### Titulaires :

M. MAUCOURT Christian - 16 rue du Haras - Montfort-le-Gesnois

M. LECOMTE Jean-Claude - 2 rue des Capucines - Thorigné sur Dué

Mme DROUINEAU Catherine - Le Ronceray - Soulitré

M. BUON Maurice - 2 Le Champ Menant - Soulitré

Mme CHATEAU Françoise - Les Marronniers - Saint-Mars La Brière

#### Suppléants :

M. PLAIS Claude - 9 rue du 8 mai - Thorigné-sur-Dué

M. OLIVIERA Charles Philippe- 4 rue des Lauriers - Nuillé Le Jalais

M. DESCHOOLMEESTER Denis -17 rue du Stade - Le Breil sur Mérize

M. LOUISE Benoit -14 Domaine de la Grassinière - Ardenay sur Mérize

M. LALLIER Christian - 6 route de la Brazonnière - Volnay.

### Délégations du Conseil Syndical au bureau ou au Président :

Le Conseil Syndical, par délibération du 29/04/2014, a autorisé le bureau du syndicat, à lancer la consultation et signer les marchés passés selon la « procédure adaptée » pour la maîtrise d'œuvre (50 000HT) et les travaux de renouvellement de canalisations sur les communes du Breil sur Mérize, Thorigné sur Dué et Soulitré (montant maximum des travaux de 600 000 € HT).

- Une modification est à apporter à la délibération, pour les travaux complémentaires éventuels sur les commune d'Ardenay et Soulitré sur ce même marché;

- Une délégation peut-être également donnée pour la durée du mandat, dans les proportions fixées par le Conseil Syndical, dans le cadre de marchés à procédure adaptée, conformément au Code des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne délégation au bureau syndical pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation du marché de travaux de renouvellement de canalisations 2014 sur les communes du Breil sur Merize, Thorigné sur Dué, dont les travaux de Soulitré et Ardenay sur Merize (montant prévisionnel 600 000 € HT).

### Etude des demandes des communes d'Ardenay et Soulitré :

M. HUBERT présente les demandes des communes de Soulitré et Ardenay pour le raccordement au réseau d'eau de parcelles constructibles, dont le détail a été communiqué sur la note de synthèse remise à chaque membre. Compte-tenu de câbles enterrés, il sera nécessaire de prévoir des traversées de route. M. LECOMTE rappelle qu'il trouve anormal que le SIAEP prenne en charge ces travaux, alors que ce même type de travaux a été refusé sur Thorigné, et s'interroge sur la nécessité ou non d'un permis de lotir dans le cas de la commune de Soulitré. Les propriétaires revendent des parcelles à des prix élevés alors que les communes doivent souvent vendre à perte dans les lotissements pour cette raison.

M. HUBERT rappelle qu'une décision du 25/11/10 a validé la prise en charge par le syndicat des raccordements dès lors qu'ils ne sont pas dans un lotissement. Dans le cas présent, toutes les parcelles concernées ont une entrée individuelle.

Les coûts estimés s'élèvent à 20 000 € HT (8 500 € pour Soulitré et 14 500 € (200 m) pour Ardenay et à cela s'ajoutera le complément de maitrise d'œuvre.

M. HUBERT précise que dorénavant, les communes doivent obligatoirement consulter le syndicat pour inclure des parcelles constructibles dans tout document d'urbanisme, afin d'éviter cette situation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical, à l'unanimité des présents, acceptent de réaliser les travaux de raccordement sur les communes de Soulitré et Ardenay.

## Marchés de Travaux renouvellement du réseau AEP:

Le cabinet Dessin Conseil a confirmé par mail ce jour, que les travaux de la tranche 2012/2013 étaient finalisés. Des photos ont été transmises à l'appui. Les procès-verbaux de réception de travaux sont en cours pour règlement des soldes.

#### Information dans le cadre de la délégation du Conseil Syndical au bureau du syndicat :

C'est le cabinet BOURGOIS qui a été retenu pour la tranche 2014 pour un montant de 19 680 € HT.

M. Norbert VERITE, chargé du suivi de ce dossier, doit préparer le DCE pour début juillet. Le marché devrait être publié le 04/07/14. Le bureau, par délégation du Conseil Syndical, se réunira fin juillet pour ouvrir les plis.

Les travaux complémentaires ci-dessus seront inclus dans le marché initial, et un avenant sera validé en septembre avec le cabinet BOURGOIS (3,23% des travaux). Le Conseil Syndical donne son accord.

Le président propose au Conseil Syndical de lancer une consultation pour un emprunt d'environ 5 à 600 000 €, afin de financer la nouvelle tranche de travaux, en y incluant les travaux de sécurisation des sites et ce pour maintenir un niveau trésorerie correct. Il reste 412 283 € au 25/06/2014.

Le Syndicat n'a aucun emprunt en cours à ce jour.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des présents valide cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président, Jean-Paul HUBERT.

Mairie Mairie Le Breil s/Mérize

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355